

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Patrimoine public et environnement –
Service parc automobile

**CESSION D'UN VÉHICULE A LA SOCIÉTÉ JOSEPH
SABATIER**

N° 2024 - D - 268

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant, l'absence de Monsieur Gérard DEZIER, les délégations et subdélégations sont exercées par Monsieur Michel ANDRIEUX, en sa qualité de 1^{er} vice-président, en application de l'arrêté susvisé,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à une mise aux enchères, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 23/07/2024
Citroën Berlingo	DJ707DN	100 €	BPPAL2004RE PRI037	26/07/2002	10 732,34 €	0 €

La société située, 11 rue ampère 16440 NERSAC se porte acquéreur des véhicules au prix de 100 €.

Article 2 – La recette est inscrite au budget Principal – article 775 – rubrique 020.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 JUIL. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Reçu en Préfecture
Le : 25 JUIL. 2024
Affiché ou notifié
Le : 25 JUIL. 2024

Michel ANDRIEUX